

# MUNICIPALITÉ D'UPTON

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-250

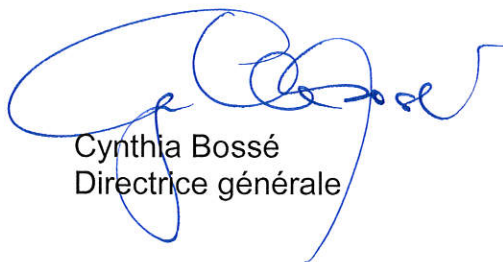
#### **AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 1 avril 2014, le règlement numéro 2014-250 intitulé «Règlement décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans la branche 4 du cours d'eau Lafontaine, aux propriétaires intéressés».

Ce règlement décrète la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Lafontaine.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

**Donné à Upton, ce 7<sup>ième</sup> jour du mois d'avril de l'an 2014.**



Cynthia Bossé  
Directrice générale